



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# REACH&CLP | Webinaire sur la révision du CLP – Quelles sont les nouveautés ? (FR)

**Conférence en ligne**

**03.04.2025 | 14h00-16h00**



**[www.reach.lu](http://www.reach.lu)**





**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Introduction

Laurène CHOCHOIS  
Helpdesk REACH&CLP Luxembourg  
Luxembourg Institute of Science and Technology

Webinaire sur la révision du CLP – Quelles sont les nouveautés ?  
3 avril 2025

LUXEMBOURG  
INSTITUTE OF SCIENCE  
AND TECHNOLOGY



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie



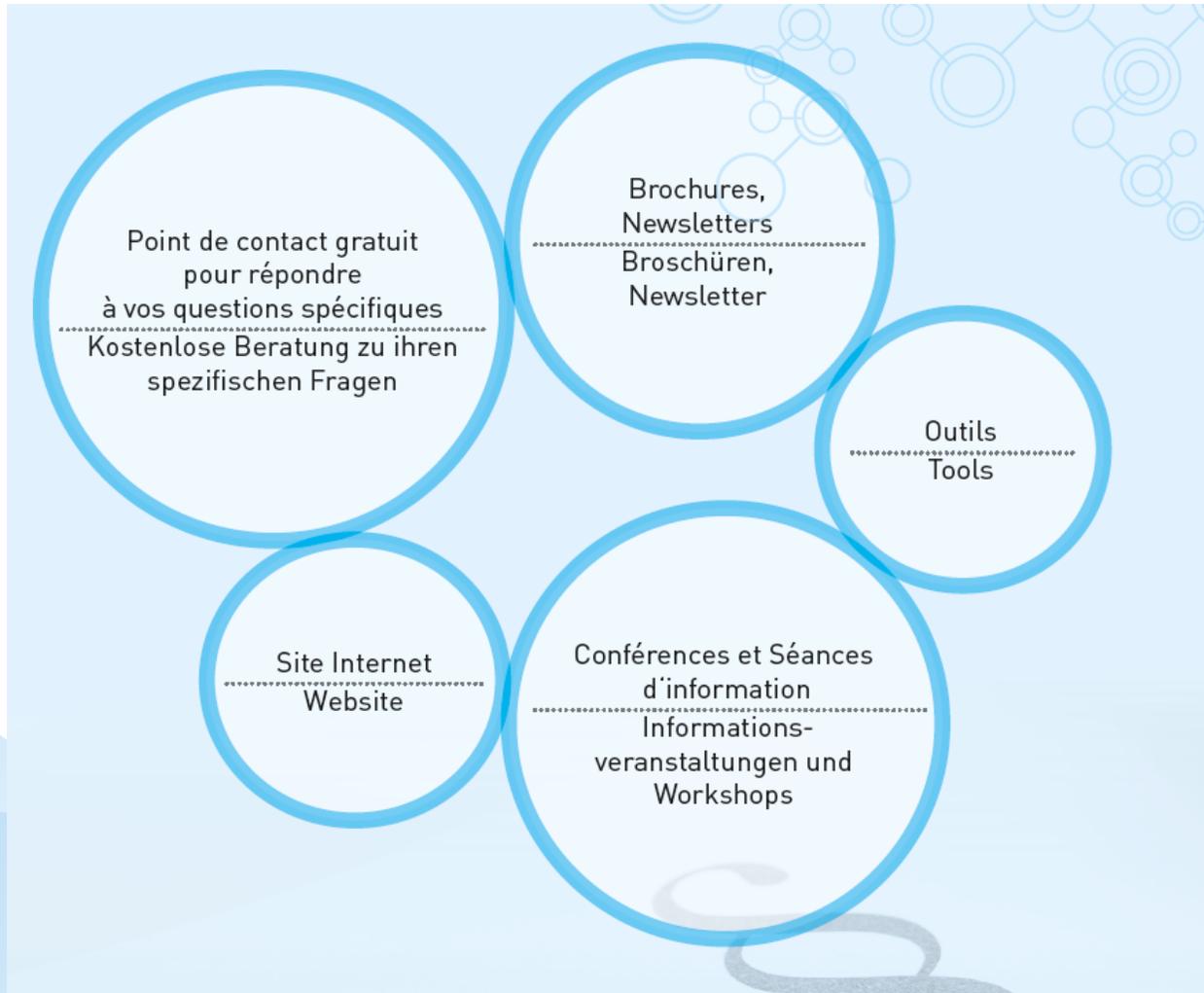
# Programme

13h50	<b><i>Accueil en ligne</i></b>
14h00	<b>Mot de bienvenue &amp; Introduction</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Laurène Chochois, Helpdesk REACH&amp;CLP Luxembourg, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)</li><li>• Maurice Muller, Chambre des Métiers</li></ul>
14h10	<b>Révision du CLP, quelles sont les nouveautés ?</b> Jo Siebenaller, Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)
15h10	<b>Market surveillance activities under the CLP Regulation</b> Kim Engels, Administration de l'Environnement (AEV)
15h25	<b>Questions &amp; réponses</b>
15h55	<b>Conclusion</b> Laurène Chochois, Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)
16h00	<b><i>Fin</i></b>



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg



Bienvenue au Helpdesk REACH&CLP Luxembourg / Une urgence ? Appelez le centre anti-poison (+352) 8002 5500

A PROPOS CONTACT CENTRE DE RESSOURCES FRANÇAIS

REACH CLP CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE SUBSTITUTION

## REACH

REACH veille à ce que les fabricants, les importateurs et les utilisateurs en aval, fabriquent, mettent sur le marché ou utilisent des substances ne portant pas atteinte à la santé humaine ou à l'environnement. Ainsi, il contribue à un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement tout en encourageant la promotion de méthodes d'essai alternatives (non animales), la libre circulation des produits chimiques sur le marché intérieur, la compétitivité et l'innovation.

Tenez vous informé(e) des actualités concernant POPs et visitez notre site web dédié.

POP  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

Tenez vous informé(e) des actualités concernant AskReach et visitez notre site web dédié.

LIFE + ASH  
REACH

Bienvenue au Helpdesk REACH&CLP Luxembourg / Une urgence ? Appelez le centre anti-poison (+352) 8002 5500

A PROPOS CONTACT CENTRE DE RESSOURCES FRANÇAIS



REACH CLP CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE SUBSTITUTION

### Actualités

Home / Centre de ressources / Actualités



#### Consultation de l'ECHA sur la recommandation de cinq substances dans le cadre de l'autorisation REACH

PUBLIE LE 09.02.2024

L'ECHA envisage de recommander les cinq substances pour la liste d'autorisation REACH.

En savoir plus



#### Appels à soumettre commentaires et preuves

PUBLIE LE 09.02.2024

L'ECHA cherche à obtenir des informations sur les retardateurs de flamme bromés aromatiques.

En savoir plus

#### Archives

- 2024
- Février : 9 actualités
  - Janvier : 11 actualités
- 2023
- Décembre : 11 actualités
  - Novembre : 15 actualités
  - Octobre : 29 actualités
  - Septembre : 12 actualités
  - Août : 19 actualités
  - Juillet : 9 actualités
  - Juin : 31 actualités
  - Mai : 25 actualités
  - Avril : 19 actualités
  - Mars : 34 actualités
  - Février : 28 actualités
  - Janvier : 12 actualités
- 2022
- Décembre : 30 actualités
  - Novembre : 22 actualités
  - Octobre : 21 actualités
  - Septembre : 22 actualités
  - Août : 13 actualités
  - Juillet : 22 actualités

# Websites (1)

www.reach.lu

Bienvenue au Helpdesk REACH&CLP Luxembourg / Une urgence ? Appelez le centre anti-poison (+352) 8002 5500

A PROPOS CONTACT CENTRE DE RESSOURCES FRANÇAIS



REACH CLP CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE SUBSTITUTION



### Webinaire sur la déclaration des mélanges dangereux

Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg organise un webinaire sur la déclaration des mélanges dangereux mis sur le marché luxembourgeois. Ce webinaire se déroulera le 20 février 2024 de 14h00 à 16h00.

20.02.2024

S'inscrire

### Informations Pratiques

**Date :** Mardi 20 février 2024

**Format :** conférence en ligne

**Langue :** français

**Horaire :** 14h00 – 16h00

**Frais d'inscription :** votre inscription est gratuite, mais obligatoire

#### Contact

Laurène Chochois, Helpdesk REACH&CLP Luxembourg / +352 275 888 – 3554 / [laurene.chochois@list.lu](mailto:laurene.chochois@list.lu)

Dans le cadre du règlement CLP, les entreprises ont pour obligation de déclarer les mélanges dangereux qu'elles mettent sur le marché européen, conformément à l'article 45. Les informations relatives à ces mélanges dangereux doivent être fournies à l'organisme national chargé de la réception des informations concernant la réponse à apporter en cas d'urgence sanitaire.

Au Luxembourg, l'application de l'article 45 du CLP est régie par l'article 10 de la loi du 16 décembre 2011 (Paquet REACH). Suite à l'accord de coopération signé en juin 2015, le centre antipoison belge est donc désigné comme l'organisme responsable de la réception des informations relatives aux mélanges dangereux mis sur le marché de Luxembourg.



Le Helpdesk déclarer les r session revie luxembourg rencontre act

### Autorisation

Home / REACH / Autorisation

### Program

Les présentat

[Programme s

#### Objectif

Le but de la procédure d'autorisation est de s'assurer que les risques générés par les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) sont correctement maîtrisés et que ces substances sont progressivement remplacées par d'autres substances et technologies appropriées lorsque celles-ci sont techniquement et économiquement viables. Ainsi, l'autorisation dans le cadre de REACH encourage fortement la substitution des substances dangereuses.

Les substances pouvant être identifiées en tant que SVHC possèdent au moins une ou plusieurs des propriétés dangereuses suivantes, conformément à l'article 57(a-f) de REACH :

- ✓ **Cancérogènes, mutagènes, ou toxiques pour la reproduction (CMR)** catégorie 1A ou 1B conformément à CLP (article 57(a-c)) ;
- ✓ **Persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)** (article 57(d-e)) ;
- ✓ **Toute autres substances** pour lesquelles il existe des preuves scientifiques démontrant de probables effets sérieux suscitant **un niveau de préoccupation équivalent**, comme avec les substances CMR ou PBT/vPvB (par ex. : les perturbateurs endocriniens) (article 57(f)).

#### Procédure

#### Délai

### Liens utiles

- ✦ [Lettre d'information thématique sur la procédure d'autorisation REACH \(2014\)](#)
- ✦ [Guide pour la préparation d'une demande d'autorisation](#)



**REACH  
&GLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

[www.pop-chemicals.lu](http://www.pop-chemicals.lu)

# Websites (2)



**POPs**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

A PROPOS ACTUALITÉS LETTRES D'INFORMATION CONTACT FRANÇAIS

POP HELPDESK LUXEMBOURG

HISTORIQUE SUBSTANCES POP OBLIGATIONS LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE

**Polluants Organiques Persistants (POP)**

Les polluants organiques persistants (POP) représentent une source de contamination des milieux naturels et aussi des organismes vivants, qui sont exposés de manière continue à ces substances pendant des périodes pouvant aller jusqu'à plusieurs générations, entraînant ainsi des effets toxiques aigus et chroniques.

Tenez-vous informé(e) des actualités concernant POP et abonnez-vous à la lettre d'information mensuelle du Helpdesk Luxembourg [Abonnez-vous](#)

A PROPOS ACTUALITÉS LETTRES D'INFORMATION CONTACT FRANÇAIS

POP HELPDESK LUXEMBOURG

HISTORIQUE SUBSTANCES POP OBLIGATIONS LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE

Accueil / Législation & mise en œuvre / Mise en œuvre au Luxembourg

La [Convention de Stockholm](#) et le [règlement \(UE\) 2019/1021](#) sur les polluants organiques persistants visent à « protéger la santé humaine et l'environnement en adoptant des mesures visant à réduire, voire à éliminer les émissions et rejets de polluants organiques persistants », et obligent de ce fait les Etats membres à prendre les mesures nécessaires permettant d'identifier, réduire ou éliminer les rejets de POP dans l'environnement. Ils requièrent également que ces pays élaborent un plan d'action détaillant le progrès quant à la mise en œuvre de ces obligations.

Convention, protocole et règlement

**Mise en œuvre au Luxembourg**

Liens avec REACH

[Plan national de mise en œuvre \(PNMO\)](#) +

ABOUT US NEWS NEWSLETTER CONTACT ENGLISH

POP HELPDESK LUXEMBOURG

TIMELINE POP SUBSTANCES OBLIGATIONS LEGISLATION & IMPLEMENTATION

Home / POP substances / Currently listed POPs / Substance

## Dernières actualités

News News News Regulation News

26.01.2024 **Modification de l'annexe A de la Convention de Stockholm** [En savoir plus](#)

13.12.2023 **Consultation sur la teneur maximale en PFOS** [En savoir plus](#)

29.11.2023 **Initiative de la commission en cours** [En savoir plus](#)

21.08.2023 **Mise à jour de l'annexe I du règlement POP** [En savoir plus](#)

07.07.2023 **Modification de l'annexe I du règlement POP en cours de préparation** [En savoir plus](#)

[Plus d'actualités](#)

Currently listed POPs

Process for POPs proposal

Pesticides Industrial chemical Unintentional production New Update

**Perfluorooctanoic acid (PFOA), its salts and PFOA-related substances** [Read more](#)

**Bis(pentabromophenyl) ether (decaBDE)** [Read more](#)

**Hexachlorobenzene (HCB)** [Read more](#)

**Pentachlorobenzene** [Read more](#)

**Polychlorinated Biphenyls (PCB)** [Read more](#)

**Hexabromocyclododecane (HBCDD)** [Read more](#)

# Lettres d'information

Welcome to the Helpdesk REACH&CLP Luxembourg / An emergency? Call the poison centre (+352) 8002 5500

[ABOUT US](#) [CONTACT](#) [RESOURCE CENTER](#) [ENGLISH](#)



[REACH](#) [CLP](#) [SUPPLY CHAIN](#) [LEGISLATION & IMPLEMENTATION](#) [SUBSTITUTION](#) [Q](#)

## Newsletter

[Home](#) / [Resource center](#) / [Newsletter](#)

The Helpdesk Luxembourg publishes a monthly newsletter to keep you informed on the latest news, events and information related to REACH & CLP.

Interested in subscribing? Do not hesitate to fill in the form below.

*Note that generic email addresses (info@) are not valid, only personal emails are taken into account.*

### Subscribe to our newsletter

First name \* \* indicates required

Last Name \*

Email Address \*

Company \*

Country \*

Which newsletter do you want to receive?

- REACH&CLP Helpdesk monthly newsletter  
 "SVHC alert" newsletter

Language preference

- English  
 French  
 German

Subscribe

Select the newsletter(s)  
you wish to receive

reach.lu

Centre de  
ressources

Lettre  
d'information

# Retrouvez nos événements passés en ligne

reach.lu

Centre de  
ressources

Événements

CLP Luxembourg / An emergency? Call the poison centre (+352) 8002 5500

ABOUT US ▾

CONTACT

RESOURCE CENTER ▾

ENGLISH ▾

REACH

CLP

SUPPLY CHAIN

LEGISLATION & IMPLEMENTATION

SUBSTITUTION

Q

Home / Resource center / Events

## Webinar series on REACH restriction – Restriction on Short Chain Chlorinated Paraffins (SCCP)

The REACH&CLP Luxembourg Helpdesk is organising a series of webinars on the restriction procedure under REACH. The fourth webinar in this series will take place on 4 July 2024 from 14:00 to 15:30.

 Date : 04.07.2024

## Science & Technology meet Policy

On 7th of October 2024, the Luxembourg Institute of Science and Technology invites you to its first "Science & Technology meet Policy" event, to be held at the Chamber of Commerce.

 Date : 07.10.2024

### Filtres

Thématique

Toutes ▾

Format

Tous ▾

Filterer

Q

### Archives

2024 : 8 événements

2023 : 3 événements

2022 : 4 événements



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Page LinkedIn (1)

[www.linkedin.com/company/chemicals-environment-luxembourg/](http://www.linkedin.com/company/chemicals-environment-luxembourg/)

The screenshot shows the LinkedIn profile page for 'Chemicals & Environment Luxembourg'. At the top, there are three logos: 'REACH & CLP HELPDESK LUXEMBOURG' (blue), 'POPs HELPDESK LUXEMBOURG' (teal), and 'BETRIBER & EMWELT ENTREPRISES & ENVIRONNEMENT' (green). Below these is the company name 'Chemicals & Environment Luxembourg' and a description: 'Page de communication du Helpdesk luxembourgeois REACH, CLP et POP, et de la plateforme Betriber&Emwelt.' It also states 'Environmental Services · 135 followers · 2-10 employees'. At the bottom, there are buttons for 'Message', 'Following', and a menu icon. A navigation bar at the very bottom includes 'Home', 'About', 'Posts', 'Jobs', and 'People'.



- Ce que vous pouvez y retrouver :
- Informations sur les activités du HD (événements, publications, outil)
  - Informations pertinentes pour les entreprise
  - Repost (par ex. des partenaires luxembourgeois, de l'ECHA, etc.)

## Post « Journée mondiale »



Chemicals & Environment Luxembourg  
171 abonnés  
4 mois • Modifié •

La journée mondiale de l'océan de l'**United Nations** jette un oeil sur l'exposition des océans aux **#microplastiques**, qui sont omniprésents.

Pour faire face à ce problème, les microparticules sont intégrées dans **#REACH**.

Ces microplastiques sont en général des particules solides de matière plastique, composées de mélanges de polymères et d'additifs fonctionnels.

Ceux-ci peuvent être produits involontairement, par exemple, par la dégradation d'un morceau de plastique. Mais ils peuvent aussi être intentionnellement ajoutés dans un but fonctionnel précis, par exemple, les petites billes exfoliantes présentes dans les gommages pour le corps.

En septembre 2023 la **European Commission** a adopté une restriction REACH concernant les microparticules de polymère synthétique (entrée 78).

Les premières mesures de cette restriction ont commencé à s'appliquer le 17 octobre 2023 avec, par exemple, l'interdiction des paillettes en vrac et des microbilles. Dans d'autres cas, l'interdiction de vente s'appliquera après une période plus longue allant jusqu'en 2035.

Pour en apprendre plus sur cette restriction :

<https://lnkd.in/eJz3SbbS>

**#HelpdeskREACHCLPlux #ChemicalsEnvironmentlux #WorldOceanDay**

## Les essentiels de REACH & CLP



Chemicals & Environment Luxembourg  
171 abonnés  
1 mois • Modifié •

A l'occasion de la rentrée, nous vous proposons une nouvelle série sur les Essentiels de REACH&CLP pour vous éclairer sur les bases de ce règlement complexe !

Vous êtes-vous déjà demandé comment il est possible de gérer et de garder une vue d'ensemble sur toutes les substances chimiques qui sont sur le marché ? C'est par l'enregistrement auprès de l'**European Chemicals Agency**.

Pour garder une vue d'ensemble des substances sur le marché européen, les fabricants et importateurs doivent les enregistrer auprès de l'ECHA dès qu'ils produisent ou importent plus d'une tonne par an. Pour ce faire, il faut fournir des informations sur la substance concernée. Les informations à fournir peuvent varier selon la quantité fabriquée ou importée.

L'enregistrement est fondé sur le principe « une substance, un enregistrement ». Cela signifie que les fabricants et les importateurs de la même substance sont tenus de soumettre leur enregistrement conjointement.

De plus amples informations sur la procédure d'enregistrement sont disponibles ici : <https://lnkd.in/eEqJZvB>

**#HelpdeskREACHCLPlux #ChemicalsEnvironmentlux #REACH #ECHA #Chemicals**



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Chaîne YouTube

<https://www.youtube.com/@ChemicalsEnvironmentLuxembourg>



Ce que vous pouvez y retrouver : l'ensemble des enregistrements des évènements du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg (sous-titré en français, allemand et anglais) et de la plateforme Betriber&Emwelt

## Chemicals & Environment Luxembourg

Chemicals &  
Environment  
Luxembourg

@ChemicalsEnvironmentLuxembourg

Chemicals & Environment Luxembourg brings together two Luxembourgish initiatives pro...more

[reach.lu](http://reach.lu) and 2 more links

Subscribe

### Videos



La responsabilité élargie du producteur (REP) pour les...

16 views • 1 month ago



REACH - procédure de restriction

10 views • 2 months ago

CC



Basics of REACH

41 views • 3 months ago

CC



Présentation de Chemicals & Environment Luxembourg

10 views • 3 months ago



Présentation de Betriber & Emwelt

7 views • 3 months ago





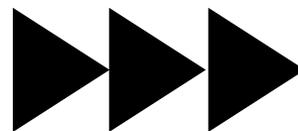
# Outil EnReach – Enabling you to comply with REACH

Quelles sont les principales modifications ?

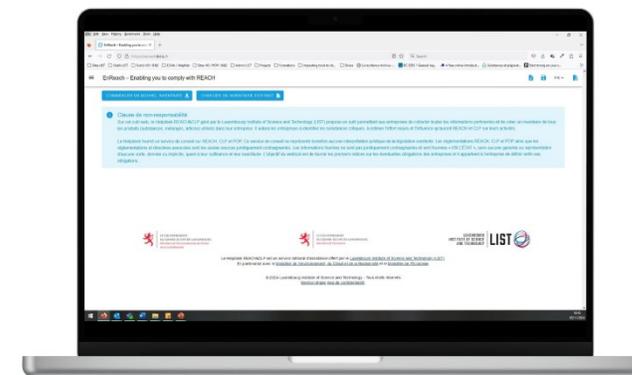
1

Identification				
Nom commercial	FDS	Type d'achat	Composition	Nom chimique de la substance
acide sulfurique		Substance		acide sulfurique
acide phosphorique		Substance		acide phosphorique
acide acétique		Substance		acide acétique
Mélange A		Mélange	Connue	pas applicable
Mélange B		Mélange	Connue	pas applicable
Mélange C		Mélange	Connue	pas applicable
Article A		Article avec relargage intentionne	Connue	pas applicable
Article B		Article contenant substance SVH	Connue	pas applicable
benzène		Substance		benzène
soude		Substance		hydroxyde de sodium
Mélange D		Mélange	Connue	pas applicable

Fichier Excel



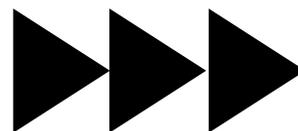
<https://enreach.list.lu/>



Outil en ligne

2

La page des résultats ne prend en compte que les substances à enregistrer et celles identifiées comme critiques



Page de résultats fournissant des informations sur toutes les obligations liées au type de produits et au statut de l'entreprise

Disponible en



# Accès à l'outil EnReach

reach.lu

Centre de  
ressources

Boîte à outils

Helpdesk REACH&CLP Luxembourg / Une urgence ? Appelez le centre anti-poison (+352) 8002 5500

[A PROPOS](#) [CONTACT](#) [CENTRE DE RESSOURCES](#) [FRANÇAIS](#)

**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

[REACH](#) [CLP](#) [CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT](#) [LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE](#) [SUBSTITUTION](#) [Q](#)

- Enabling You To Comply With REACH

[Home](#) / [Centre de ressources](#) / [Boîte à outils](#) / [EnReach - Enabling you to comply with REACH](#)

**Avez-vous déjà effectué un inventaire de produits chimiques présents dans votre entreprise ?**

Luxembourg vous propose une nouvelle version de son outil d'inventaire des produits chimiques, désormais appelé « EnReach - Enabling you to comply with REACH ».

Cet outil est une évolution de l'ancien outil « REACH Excel Tool (version 3.2), inspiré à l'origine par l'outil pratique REACH développé en 2008 par la Fédération Belge des Fédérations Sectorielles (FEB), ses fédérations sectorielles et le Service Public Fédéral Economie, Classes moyennes et Energie.

Cet outil s'adresse principalement aux PME afin de leur permettre d'identifier les substances critiques et les potentielles substances préoccupantes relatives aux règlements REACH et CLP. Ainsi l'entreprise peut procéder à une première évaluation des efforts à fournir et des mesures à prendre sur ses activités.

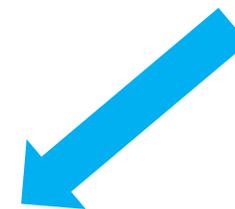
Structure de l'outil EnReach

?

ibilité

aire des produits chimiques

 [Accéder à l'outil](#)





**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Merci de votre attention!

**Vous avez des questions sur REACH, CLP ou POP ?  
Contactez-nous !**



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

## **Helpdesk REACH&CLP Luxembourg**

Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)

41, rue du Brill

L-4422 Belvaux, Luxembourg

Mail : [reach@list.lu](mailto:reach@list.lu)

Tel. : + 352 275 888-1

*Le Helpdesk offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies par cet e-mail ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies « TELLES QUELLES », sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cet e-mail est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cet e-mail.*



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# La révision du règlement CLP

Jo SIEBENALLER

Helpdesk REACH&CLP Luxembourg

Luxembourg Institute of Science and Technology

Webinaire sur la révision du CLP – Quelles sont les nouveautés?

3 avril 2025

LUXEMBOURG  
INSTITUTE OF SCIENCE  
AND TECHNOLOGY



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Sommaire



**Généralités sur le règlement CLP**



**Les nouveautés de la révision**

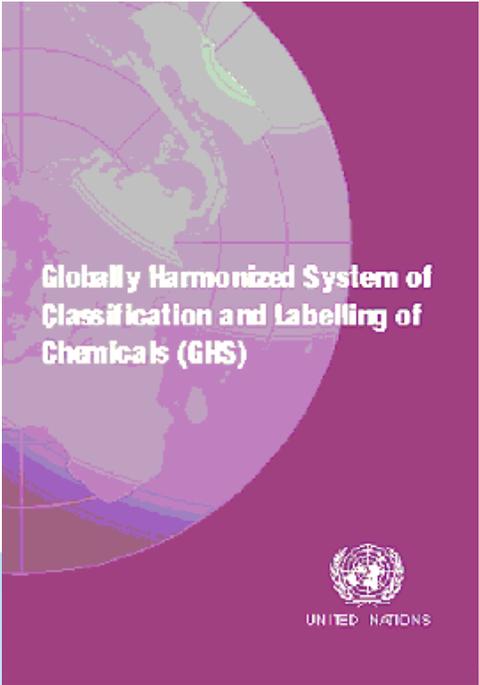


**Délais**

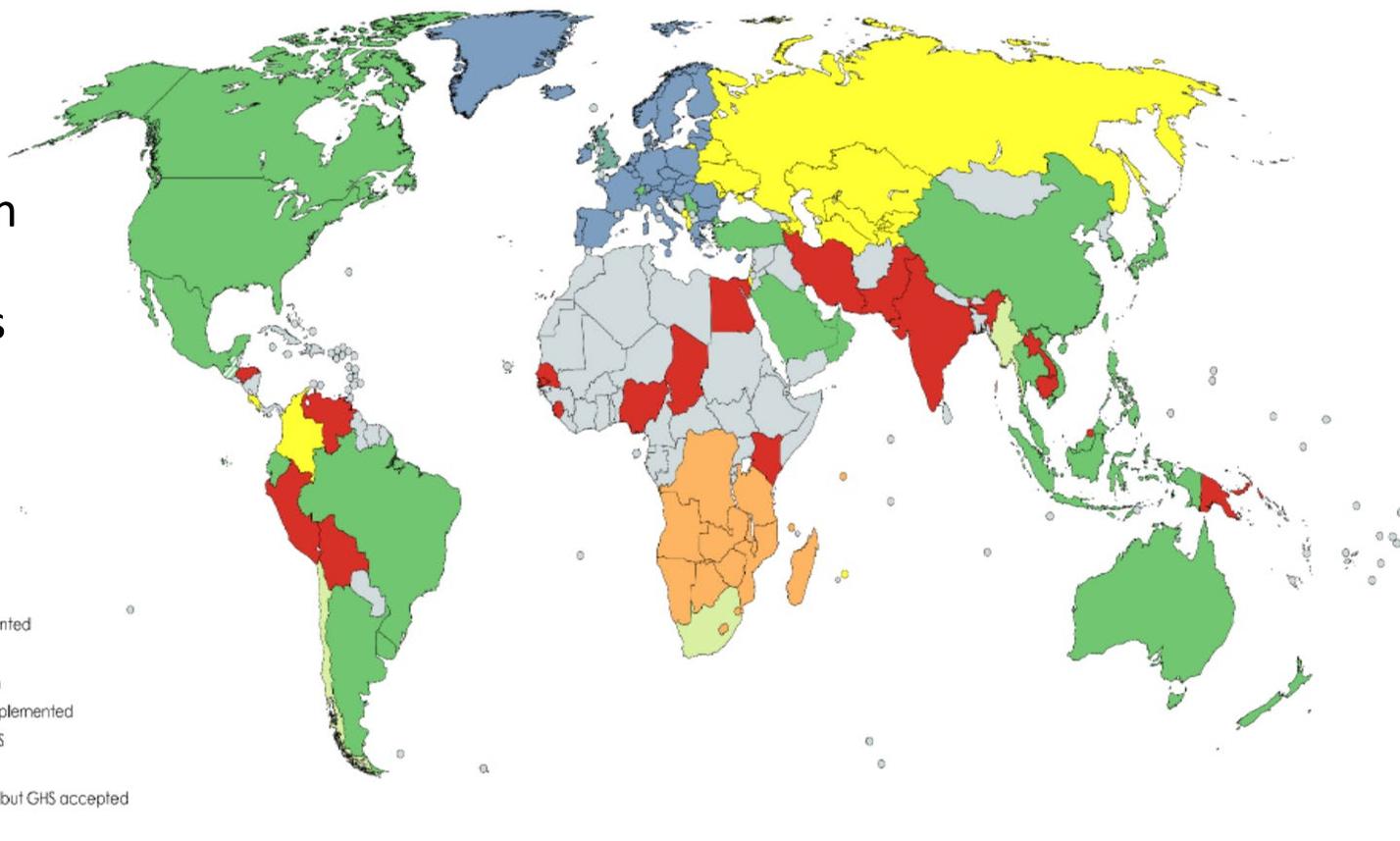


# Systeme Général Harmonisé

## Au niveau Mondial - GHS



➤ Systeme d'harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques élaboré par l'ONU



## En Europe – CLP

- Mise en oeuvre du GHS en Europe
- Depuis 06/2015, CLP l'unique législation en vigueur dans l'UE pour C&L



# Les procédures CLP

## Inventaire C&L

*Toutes substances  
enregistrées et/ou notifiées*

## Classification

*Toutes substances  
et tous mélanges*

## CLP

*Toutes substances et tous  
mélanges dangereux*

## Etiquetage et emballage

**Communication dans la chaîne d'approvisionnement  
(Fiches de Données de Sécurité)**

# Nouvelles classes de danger

## ➤ Règlement délégué (UE) 2023/707 de la Commission du 19 décembre 2022

### ➤ Quatre nouvelles classes de danger :

- ✓ Perturbation endocrinienne pour la santé humaine Cat. 1 et 2
- ✓ Perturbation endocrinienne pour l'environnement Cat. 1 et 2
- ✓ Propriétés persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables
- ✓ Propriétés persistantes, mobiles et toxiques ou très persistantes et très mobiles

31.3.2023

FR

Journal officiel de l'Union européenne

L 93/7

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2023/707 DE LA COMMISSION

du 19 décembre 2022

modifiant le règlement (CE) n° 1272/2008 en ce qui concerne les classes de danger et les critères de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

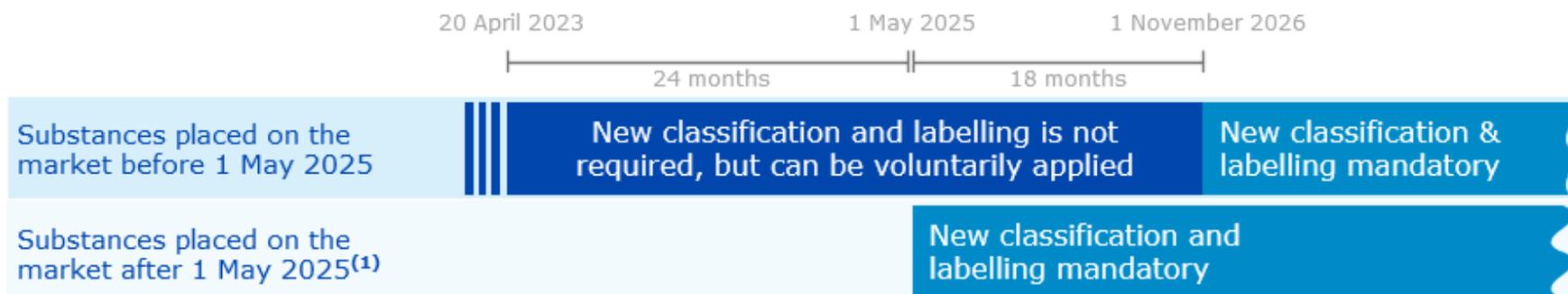
LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 <sup>(1)</sup>, et notamment son article 53, paragraphe 1,

# Nouvelles classes de danger

➤ Les nouvelles règles sont **en vigueur depuis le 20 avril 2023**.



<sup>(1)</sup> This corresponds to substances placed on the market as of 1 May 2025, and **new quantities** of substances already on the market before 1 May 2025, when the new quantity is placed on the market as of 1 May 2025.



<sup>(2)</sup> This corresponds to mixtures placed on the market as of 1 May 2026, and **new quantities** of mixtures already on the market prior to 1 May 2026, when the new quantity is placed on the market as of 1 May 2026.



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Sommaire



**Généralités sur le règlement CLP**



**Les nouveautés de la révision**



**Délais**



# Révision du CLP



2024/2865

20.11.2024

## RÈGLEMENT (UE) 2024/2865 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 23 octobre 2024

modifiant le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 114, paragraphe 1,

vu la proposition de la Commission européenne,

après transmission du projet d'acte législatif aux parlements nationaux,

vu l'avis du Comité économique et social européen <sup>(1)</sup>,

statuant conformément à la procédure législative ordinaire <sup>(2)</sup>,

considérant ce qui suit:

[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L\\_202402865](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202402865)



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Etiquette dépliant (Art.31)

- Page extérieure
  - Informations sur le fournisseur
  - Identificateur de produit
  - Quantité de la substance ou du mélange
  - Pictogrammes de danger
  - Mentions d'avertissement
  - UFI
  - Informations de sécurité
  - Référence aux langues utilisées dans les pages intérieures



<https://hibiscus-plc.co.uk/is-the-broader-use-of-fold-out-labels-in-the-chemical-industry-a-good-idea/>



# Etiquette dépliant (Art.31)

- Pages intérieures
  - Informations sur les pages intérieures :
    - Les traductions de la page extérieure
    - La dernière page doit être identique à la page extérieure, sauf les abréviations des langues utilisées
  - Détails dans annexe I, partie 1.2.1.6
  - Adaptations de l'annexe I, partie 1.5.1



# Etiquetage numérique (Art.34bis, ter)

## ➤ Les éléments d'étiquetage

📍 Se trouvent ensemble à un seul endroit

🔍 Peuvent faire objet d'une recherche

🇪🇺 Sont accessible dans toute l'UE

➡ Sont accessible en deux clics

📄 Le choix de langue n'est pas lié à l'endroit géographique

➤ Accessibilité gratuite et sans obligation d'enregistrement ou d'installation d'une application

# Etiquette numérique (Art.34bis, ter)

- Ne remplace pas l'étiquette physique

Etiquette physique



Etiquette physique



Etiquette numérique



Etiquette numérique



# Format des étiquettes (Art.31(3))

- Annexe I, section 1.2.1
- **Nouvel intervalle de volume**
- **Ajout de la taille de la police**

Tableau 1.3

Dimensions minimales des étiquettes et des pictogrammes et taille minimale de la police

Contenance de l'emballage	Dimensions de l'étiquette (en millimètres) pour les informations requises par l'article 17	Dimensions de chaque pictogramme (en millimètres)	Taille minimale de la police (hauteur d'x en millimètres)
0,5 litre au maximum	Au moins 52 × 74, si possible	10 × 10 au minimum. Au moins 16 × 16, si possible	1,2
Plus de 0,5 litre, mais n'excédant pas 3 litres			1,4
Plus de 3 litres, mais n'excédant pas 50 litres	Au moins 74 × 105	Au moins 23 × 23	1,8
Plus de 50 litres, mais n'excédant pas 500 litres	Au moins 105 × 148	Au moins 32 × 32	2,0
Plus de 500 litres	Au moins 148 × 210	Au moins 46 × 46	2,0



# Format des étiquettes (Annexe I, section 1.2.1.5)

- **Nouvelles exigences aux étiquettes :**
  - Caractères noirs sur font blanc
  - Distance entre deux ligne  $\geq 120\%$  de la taille de la police
  - Utilisation d'une police unique, facilement lisible, sans empattement
  - Espacement des lettres doit être adéquat pour faciliter la lecture

**Acide chlorhydrique ( $\geq 25\%$ )**  
numéro CE : 231-595-7

Société Chimique  
10, rue Mendeleiev  
L-2010 Luxembourg  
Tél: 12 59 91



**Danger**

---

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Peut irriter les voies respiratoires

Ne pas respirer les vapeurs.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou des cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder sou clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.



# Identificateurs de produit (Art.18(3))

- ✓ Toxicité aiguë
- ✓ Effets corrosifs pour la peau
- ✓ Lésions oculaires graves
- ✓ CMR
- ✓ STOT
- ✓ Danger par aspiration



- ✓ Toxicité aiguë
- ✓ Effets corrosifs pour la peau
- ✓ Lésions oculaires graves
- ✓ CMR
- ✓ STOT
- ✓ Danger par aspiration
- ✓ **PBT, vPvB**
- ✓ **PMT, vPvM**
- ✓ **Perturbateur endocrinien pour la santé humaine ou dans l'environnement**

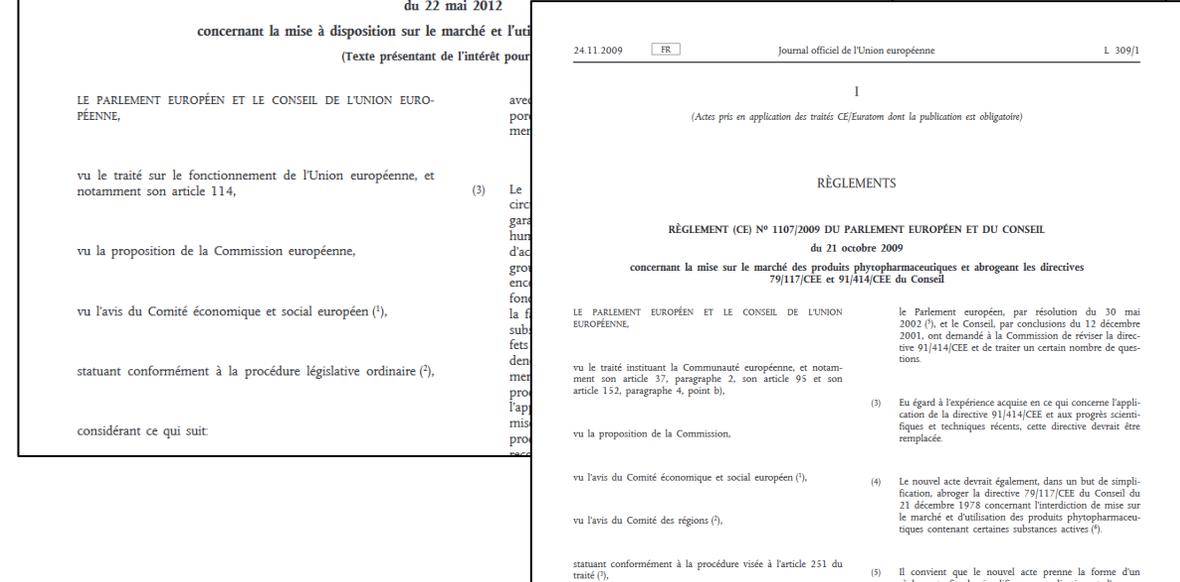
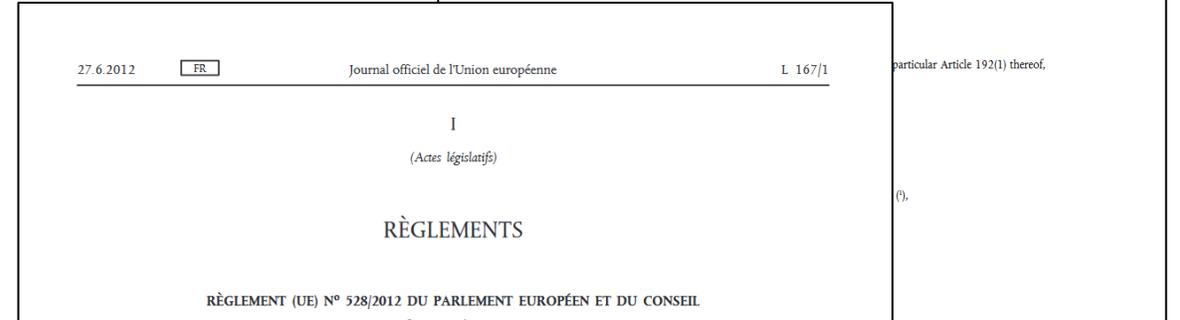


# Informations supplémentaires (Art. 25)

## ➤ Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

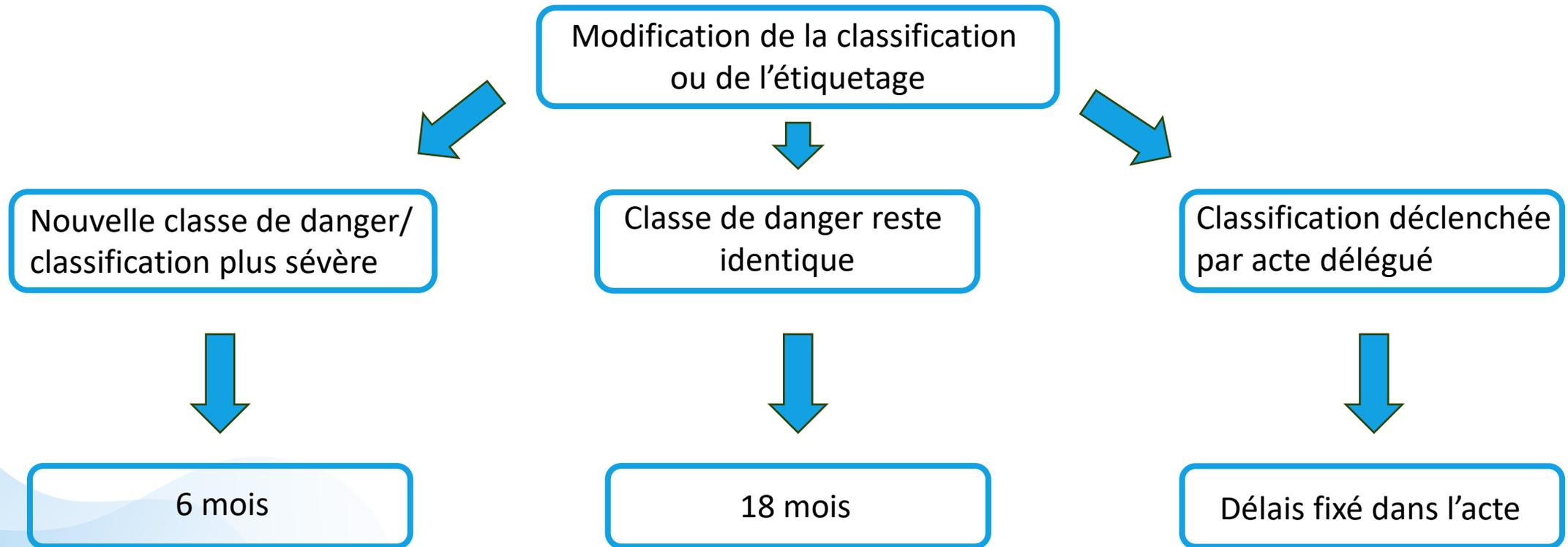
### ➤ Nouveau §9 :

- Les éléments d'étiquetage provenant des autres actes de l'Union européenne.





# Mise à jour des étiquettes (Art.30)



# Dérogation sur l'étiquetage (Art.29)

- 📦 Emballages < 125 mL
- 🧱 Ciment et béton à état humide
- 🌍 Certains mélanges dangereux pour l'environnement

## 👤 **Munition militaire**



# Dérogations (Annexe I, section 1.5.2.4.1)

Substance/mélange destiné à la recherche ou analyse de contrôle de qualité

ou

Substance/mélange sans obligation d'étiquetage selon annexe II partie 1 ou 2 et sans classification pour certaines classes de danger\*

ou

Substance/mélange avec étiquetage selon annexe II partie 1 ou 2, sans classification pour certaines classes de danger\* et avec emballage intérieur dans emballage extérieur

Contenu de l'emballage intérieur inférieur à 10 mL



Omission des éléments d'étiquetage

\*Toxicité aiguë, STOT, corrosion, lésions oculaires, sensibilisation respiratoire, danger par aspiration, CMR, perturbateur endocrinien pour la santé humaine

# Dérogations (annexe I, section 1.5.1)

- Cas particulier des emballages très petits / forme spéciale
  - Etiquette volante ou emballage extérieur
  - Pour étiquette de l'emballage intérieur :
    - Pictogrammes de danger
    - **Mentions d'avertissement**
    - Identificateur de produit / **nom commerciale**
    - Nom et numéro du fournisseur



<https://alchemycompliance.co.uk/resources/guide-to-labelling-of-chemical-products-including-small-packages/>



REACH  
&GLP  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Notification aux centres antipoison (PCN) (Art.45)

importateurs

utilisateurs en aval

Distributeurs

Notification



Centre antipoison





# Inventaire C&L (Art.42)

- Base données
  - Informations sur la classification et l'étiquetage
    - Substances notifiées
    - Substances enregistrées
  - Liste des classifications harmonisées
  - Noms des substances harmonisés

The screenshot shows the ECHA website's navigation bar with 'SEARCH FOR CHEMICALS' selected. Below, the 'C&L Inventory' page is displayed, including a description of the database, a 'FURTHER INFORMATION' sidebar with links like 'More information about C&L Inventory' and 'Legal notice', and a 'CL Inventory' section with a table of results.

Name	EC / List no.	CAS no.	Classification	Source
o,o,o-trifluoro-p-toluoyl chloride	206-342-9	329-15-7	Skin Corr. 1B	Notified C&L

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>



# Obligation d'informer l'ECHA

## (Art.40 et 42)

- Obligation d'informer pour inclure une substance/un mélange dans l'inventaire C&L :
  - Les limites de concentration spécifiques, des facteurs M ou des **estimations de toxicité aiguë**
  - Le motif de divergence par rapport à la classification dans l'inventaire C&L
- 6 mois pour informer l'ECHA d'une modification

# Publicité (Art.48)

- ✓ Classe de danger pour substances
- ✓ Type de danger mentionnée sur l'étiquette pour mélanges



- ✓ Pictogrammes de danger
- ✓ Mentions d'avertissement
- ✓ Mentions de danger
- ✓ Mentions EUH supplémentaires
  
- ✓ « Veuillez à toujours suivre les informations figurant sur l'étiquette du produit »

## Non-visuels :

- ~~➤ « non-toxic »~~
- ~~➤ « Écologique »~~
- ~~➤ « Non nocif »~~

- ~~➤ Pictogrammes~~
- ~~➤ Mentions d'avertissement~~

# Vente à distance (Art.48bis)

- Offres de vente à distance
- Indication d'éléments d'étiquetage obligatoire

# Station de recharge (Art.35(2bis))

- Détails dans l'annexe II, section 3.4
  - Etiquettes sur la station de recharge
  - Mesures d'atténuation des risques
  - Mesures pour empêcher l'utilisation incontrôlée
  - Fournisseur sur place
  - Personnel formé
  - Emballage de recharge étiqueté





# Station de recharge (Art.35(2bis))

- Pas de station de recharge si :
  - Substances/mélanges possèdent certaines classes de danger
    - Toxicité aiguë, STOT, corrosion cutanée, lésions oculaires graves, sensibilisation respiratoire et cutanée, danger par aspiration, CMR, liquides, gaz et solides inflammables, PBT, PMT, perturbateurs endocriniens.
  
- Cas particulier des pompes d'essence (Annexe II, partie 5) :
  - Récipient fait partie d'un véhicule
  - Substance/mélange n'est pas retiré du récipient
    - Etiquettes sont à fournir sur la pompe seulement.

# Obligations générales (Art. 4)

➤ Art.4(3) :

- La classification harmonisée s'applique à toutes ses formes et états physiques, sauf si indiqué différemment.

➤ Art.4(11) :

- Mise sur le marché uniquement si le fournisseur est établi dans l'UE.



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Informations disponibles sur les substances (Art.5)

- Ajout de nouveaux paragraphes :
  - Art.5(1c bis) :
    - Nouvelles approches méthodologiques (NAM)
  - Art.5(3-8) :
    - Pour les substances contenant plusieurs composants, les informations de chaque composant est nécessaire.
    - Traitement égalitaire des informations pertinentes disponibles sur la substance et les composants.
    - Ne s'applique pas aux composants extraits des plantes



# Informations disponibles sur les mélanges (Art.6)

- Art.6(1c bis) :
  - Nouvelles approches méthodologiques (NAM)
- Art.6(3-4) :
  - Informations disponibles pour chaque substance regardée

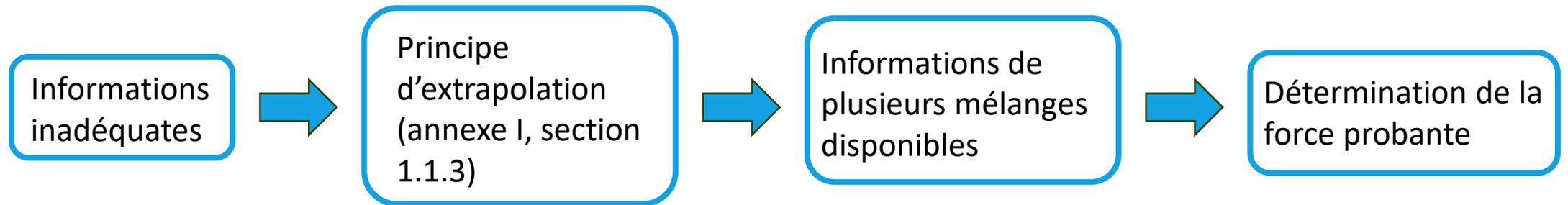
- ✓ CMR
- ✓ Biodégradation / bioaccumulation
- ✓ Dangereux pour le milieu aquatique



- ✓ CMR
- ✓ **Perturbateur endocrinien pour la santé humaine ou l'environnement**
- ✓ Biodégradation
- ✓ Dangereux pour le milieu aquatique
- ✓ **PBT, vPvB**
- ✓ **PMT, vPvM**



# Evaluation des information sur les danger (Art.9)





REACH  
&CLP  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Limites de concentration, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (Art.10)

- Ajout de l'**estimation de la toxicité aiguë** pour la classification des substances/mélanges

Substance classée :  
✓ Toxicité aiguë pour  
la santé humaine



Etablissement d'estimation de  
toxicité aiguë

- **Exception :**
  - Classes de danger ou différentiations harmonisées qui sont déjà visées à l'annexe VI, partie 3



REACH  
&GLP  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Limites de concentration, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (Art.10)

- Les limites de concentration s'appliquent qu'aux impuretés, additifs ou des éléments individuels identifiés :
  - Si le mélange contient une substance dangereuse, classée à cause d'une impureté.
  - Si le mélange contient un autre mélange.
  - Limites divergentes possibles si la concentration est inférieure aux limites de l'annexe I, parties 2-5



# Sommaire



**Généralités sur le règlement CLP**



**Les nouveautés de la révision**



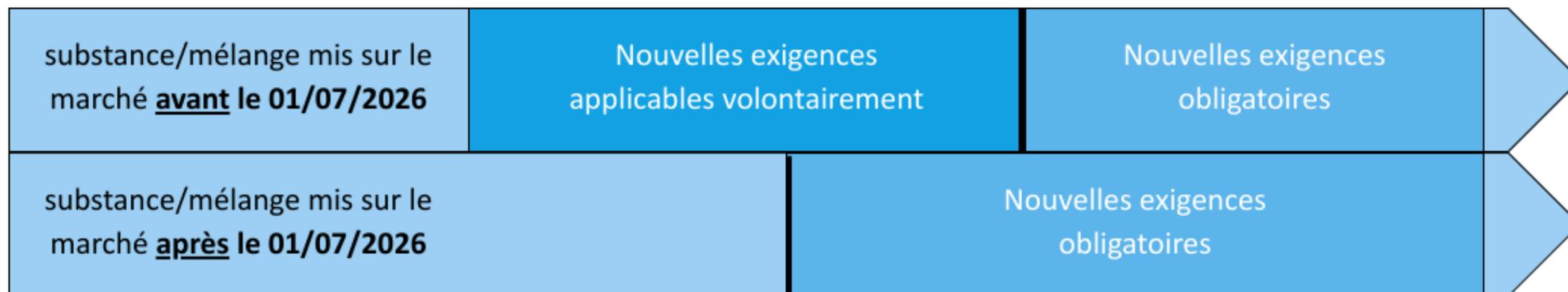
**Délais**

# Délais (Règlement (UE) 2024/2865: Art.2(2))

09/12/2024

01/07/2026

01/07/2028



Articles concernés : **Art.4(11)** (obligations générales); **Art.5** (information sur les substances); **Art.6** (information sur les mélanges); **Art.9(3-4)** (évaluation des informations des dangers); **Art.10** (estimation de toxicité aiguë); **Art.25(3)** (informations supplémentaires); **Art.29** (exemptions); **Art.30** (mise à jour des étiquettes); **Art.31(1)** (étiquettes dépliantes); **Art.34bis** (étiquettes numériques); **Art.35** (station de recharge); **Art.40 et 42** (notification sur l'inventaire C&L); **Art.48** (publicités); **Art.48bis** (vente à distance).

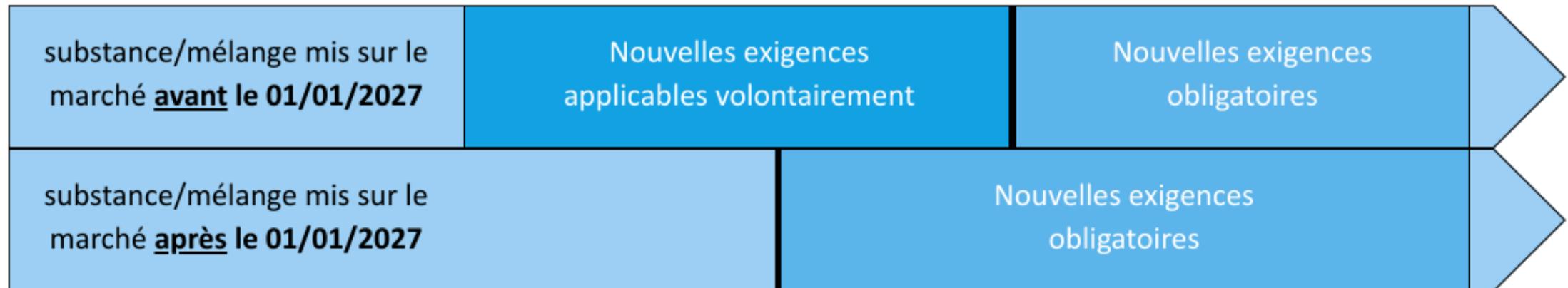


# Délais (Règlement (UE) 2024/2865: Art.2(3))

09/12/2024

01/01/2027

01/01/2029



Articles concernés : **Art.18(3)** (identificateur de produit); **Art.31(3)** (format des étiquettes); **Art.45** (PCN).



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Merci de votre attention!

**Vous avez des questions sur REACH, CLP ou POP ?  
Contactez-nous !**



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

## **Helpdesk REACH&CLP Luxembourg**

Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)

41, rue du Brill

L-4422 Belvaux, Luxembourg

Mail : [reach@list.lu](mailto:reach@list.lu)

Tel. : + 352 275 888-1

*Le Helpdesk offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies par cet e-mail ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies « TELLES QUELLES », sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cet e-mail est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cet e-mail.*

# Market surveillance activities under the CLP Regulation

**Dr. Kim Engels**

**Unité substances chimiques et produits**

---

03.04.2024



Administration  
de l'environnement  
Grand-Duché de Luxembourg



# The CLP Regulation

- **CLP (Classification, Labelling and Packaging Regulation)**
  - Horizontal legislation, applicable to virtually all chemicals (substances and mixtures)
  - Regular checks by AEV, even if CLP is not the focus
  - Regular checks by ADA (ADA agents trained by AEV)



# CLP Classification

- **REF-6 : Classification and labelling of mixtures**
  - Detailed control of the classification of mixtures
  - Consistency SDS & Label
  
- **REF-11: SDS**
  - Correct classification of substance or mixture is a key element in a SDS



# CLP Labelling

- **Single use vapes and e-liquids**
  - Labelling requirements
    - High rate of non-compliance (27 out of 45!)
  - Classification of the mixtures
  - Packaging



# CLP Packaging

- ECHA Pilot Project on child resistant fastenings
  - child resistant fastenings (CRF)
  - tactile warnings of danger (TWD)



# CLP review enforcement

- REF-14 (2027)
  - Classification and labelling of hazardous mixtures
  - Awareness raising in the context of the current online sales inspections



## Dr. Kim ENGELS

Unité substances chimiques et produits

Administration de l'environnement

1, avenue du Rock'n'Roll . L-4361 Esch-sur-Alzette

[kim.engels@aev.etat.lu](mailto:kim.engels@aev.etat.lu) | [reach@aev.etat.lu](mailto:reach@aev.etat.lu)

[www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu) | [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)





**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG



# **Session ouverte de questions et réponses**



**REACH  
&GLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG



**NOUS SOUHAITONS  
CONNAÎTRE VOTRE  
AVIS!**



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Conclusion

Laurène CHOCHOIS  
Helpdesk REACH&CLP Luxembourg  
Luxembourg Institute of Science and Technology

Webinaire sur la révision du CLP – Quelles sont les nouveautés ?  
3 avril 2025

LUXEMBOURG  
INSTITUTE OF SCIENCE  
AND TECHNOLOGY



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

# Retrouvez nos événements passés en ligne

reach.lu

Centre de  
ressources

Événements

REACH & CLP Luxembourg / An emergency? Call the poison centre (+352) 8002 5500

[ABOUT US](#) ▾

[CONTACT](#)

[RESOURCE CENTER](#) ▾

[ENGLISH](#) ▾

[REACH](#)

[CLP](#)

[SUPPLY CHAIN](#)

[LEGISLATION & IMPLEMENTATION](#)

[SUBSTITUTION](#)



[Home](#) / [Resource center](#) / [Events](#)

## Webinar series on REACH restriction – Restriction on Short Chain Chlorinated Paraffins (SCCP)

The REACH&CLP Luxembourg Helpdesk is organising a series of webinars on the restriction procedure under REACH. The fourth webinar in this series will take place on 4 July 2024 from 14:00 to 15:30.

 Date : 04.07.2024

## Science & Technology meet Policy

On 7th of October 2024, the Luxembourg Institute of Science and Technology invites you to its next "Science & Technology meet Policy" event, to be held at the Chamber of Commerce.

 Date : 07.10.2024

### Filtres

Thématique

Toutes ▾

Format

Tous ▾

Filtrer



### Archives

2024 : 8 événements

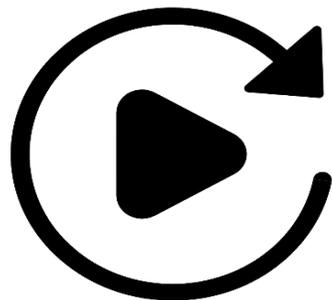
2023 : 3 événements

2022 : 4 événements



**REACH  
&GLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

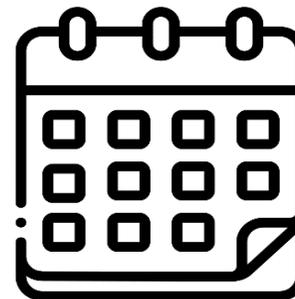
**Pour aller  
plus loin**



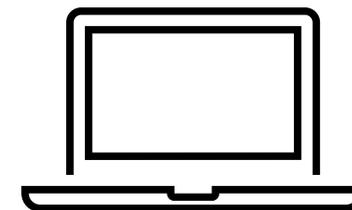
Présentation et  
vidéo de cette  
session  
**Bientôt  
disponible**



Restez informé  
avec nos  
lettres  
d'information  
et réseaux  
sociaux  
« Chemicals &  
Environment  
Luxembourg »



Prochains  
webinaires  
**2<sup>nd</sup> semestre  
2025**



Outil EnReach  
– Practical  
training  
**July 2025**



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

# Merci de votre attention!

**Vous avez des questions sur REACH, CLP ou POP ?  
Contactez-nous !**



**REACH  
&CLP**  
HELPDESK  
LUXEMBOURG

## **Helpdesk REACH&CLP Luxembourg**

Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)

41, rue du Brill

L-4422 Belvaux, Luxembourg

Mail : [reach@list.lu](mailto:reach@list.lu)

Tel. : + 352 275 888-1

*Le Helpdesk offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies par cet e-mail ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies « TELLES QUELLES », sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cet e-mail est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cet e-mail.*